

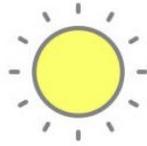
L'accueil de loisirs associé à l'école : ALAE ou accueil périscolaire, qu'est-ce que c'est ?

L'accueil de loisirs associé à l'école intervient sur trois périodes de la journée de votre enfant :



Le matin de 7h30 à 8h50 :

Pour bien commencer la journée...



La pose méridienne de 12h à 13h50 :

Un temps pour manger, se reposer et jouer



Le soir de 16h15 à 18h30 :

On peut goûter, participer à des activités, à des TAP ou jouer librement

Le Mercredi de 12h à 18h30 :

Départ possible entre 13H00 et 14H00, ou possibilité de rester l'après-midi avec les copains et les animateurs jusqu'à 16H30 minimum

Et L'ALSH ou accueil extrascolaire ...

C'est une structure qui accueille les enfants pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 en fonction du planning élaboré et mis en ligne sur le site de la commune

Ville de Saint-Geniès-Bellevue

11/05/2023 11:59

Connexion

Code enfant

Code famille

connexion

[Message d'information](#)

Comment inscrire mon enfant ?

Après avoir retourné le dossier de renseignements complété, vous recevrez par mail des identifiants qui vous permettront d'accéder depuis le site de la commune au PORTAIL PARENTS SERVICE. Depuis cet espace, vous pourrez gérer les inscriptions de votre enfant et payer vos factures en ligne.

CONTACTS :

Au 06 08 96 94 40 ou
05 62 89 00 07
accueil-loisirs@saint-genies-bellevue.fr

SITE DE LA COMMUNE :

www.saint-genies-bellevue.fr
rubrique enfance/jeunesse
Vous y trouverez de précieuses informations